

NATIONS UNIES

45831



CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.14/101

3 février 1961

Français

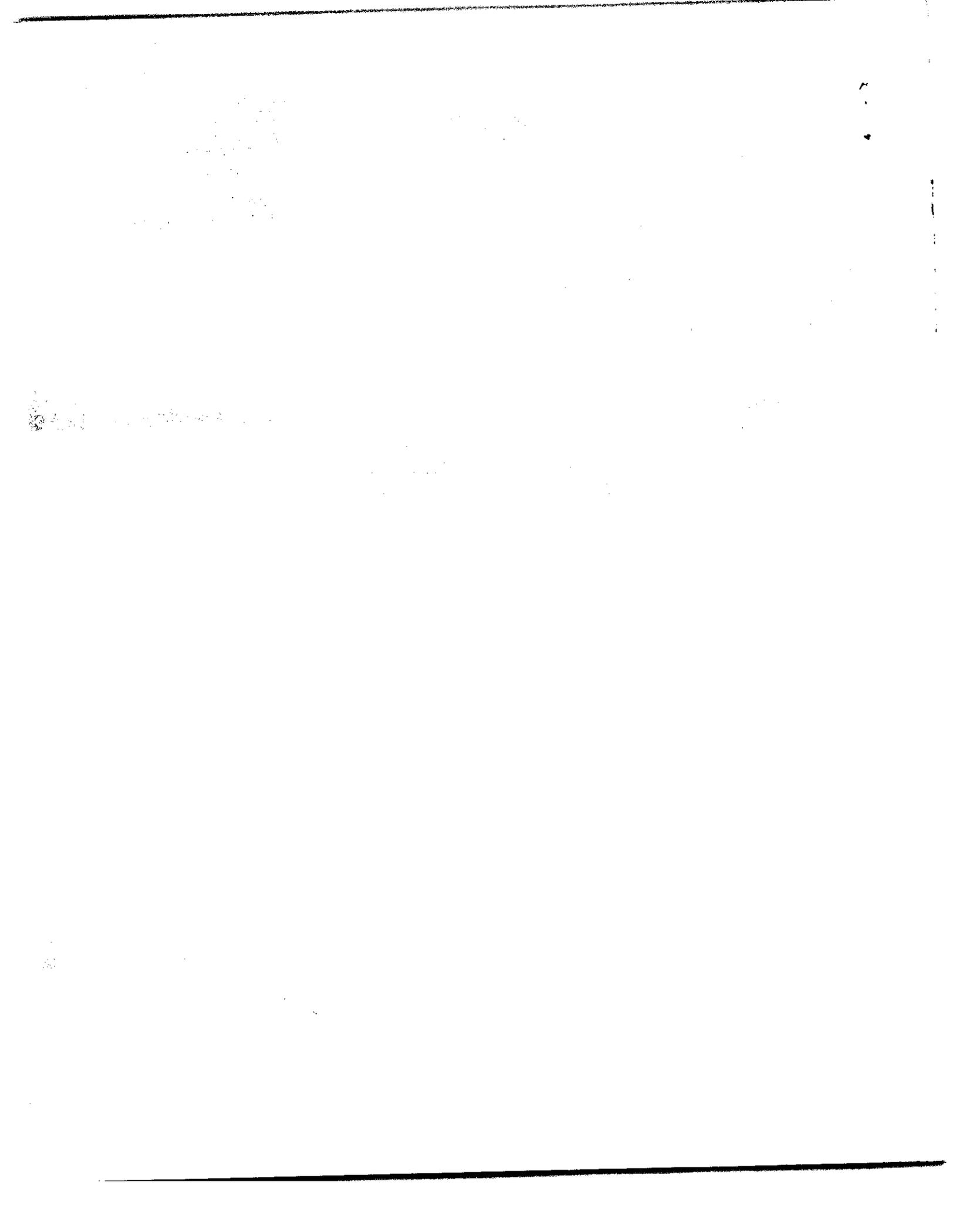
Original: Anglais

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième session

Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DES PRIORITES
A LA TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION
ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE



RAPPORT DU COMITÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DES PRIORITÉS A LA
TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A. INTRODUCTION

1. Il est prévu au paragraphe 64 du Rapport sur la première session de la Commission économique pour l'Afrique que :

"Le Secrétaire exécutif convoquera, assez longtemps avant la prochaine session de la Commission, une réunion des représentants des membres et membres associés pour examiner les propositions relatives au programme de travail que les gouvernements auront à soumettre au Secrétaire exécutif. Le Comité devra également être saisi d'un rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux depuis la dernière session. Il aura pour tâche de préparer un projet de programme de travail." Bien que la Commission ne l'ait pas expressément demandé, le Secrétaire exécutif a estimé qu'il y avait lieu de convoquer une réunion analogue avant la troisième session.

2. Le Comité s'est réuni le mercredi 1er février 1961, au Parlement, à Addis-Abeba (Éthiopie). Il a tenu cinq séances, du 1er au 3 février 1961. Des représentants des membres et membres associés de la Commission et des observateurs de trois États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission ont assisté aux séances. M. Heurtematte, Commissaire à l'assistance technique (ONU) et des représentants du Bureau de l'assistance technique et de la FAO étaient également présents. La liste des représentants et des observateurs figure en annexe au présent rapport.

3. Les deux premières séances ont été présidées par M. Mansour Fahmy (RAU) et les suivantes par M. Ali Skalli (Maroc).

B. COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

4. Le Comité du programme de travail et des priorités a examiné le projet de programme de travail présenté par le secrétariat dans le document E/CN.14/87/Rev.1. Au cours d'une brève discussion générale de la partie A de ce document ("Observations sur le programme de travail et l'ordre de priorité"), les délégations ont demandé des précisions sur un certain nombre de points. Parmi ceux-ci, figurait la possibilité d'obtenir des services consultatifs, notamment en matière de planification du développement économique. Un autre point concernait la procédure à suivre pour les demandes d'assistance technique.

5. Plusieurs représentants ont demandé des éclaircissements sur le sens du paragraphe 9. En conséquence, le secrétariat a romanié ce paragraphe comme suit:

"Dans sa résolution recommandant la création d'un conseil de coopération économique africain, la deuxième Conférence des Etats indépendants d'Afrique a autorisé son comité d'experts, lorsqu'il serait établi, à rechercher, par l'intermédiaire de la CEA, l'assistance des organismes internationaux appropriés pour la mise en oeuvre de certaines dispositions de la résolution."

6. On a suggéré que le secrétariat étudie la possibilité de faire ressortir plus nettement les liens existant entre différents points du programme de travail et entre les travaux permanents et les travaux spéciaux consacrés à une question donnée. A ce propos, on a évoqué la possibilité de regrouper divers projets ou d'en indiquer la corrélation par des renvois. On a également proposé d'ajouter, sous chaque rubrique, une brève mention indiquant s'il s'agit d'une activité nouvelle ou, dans le cas contraire, rendant compte de l'état d'avancement des travaux.

7. En ce qui concerne la partie B ("Liste annoncée des projets pour 1961-1962"), le Comité a suivi la méthode qui consiste à examiner point par point le programme de travail. La discussion s'est située sur un plan général et n'a pas donné lieu à des amendements précis. Le secrétariat a présenté chaque rubrique au Comité qui, selon le cas, a adopté l'une des procédures suivantes :

- a) Approbation de la rubrique telle quelle, sans discussion;
- b) Présentation d'observations de caractère général ou descriptif évoquant l'expérience acquise dans les divers pays, mais n'entraînant pas de mise au point ou de développement de l'énoncé du projet;
- c) Questions et suggestions tendant à introduire une plus grande clarté dans le libellé, à modifier le contenu ou l'idée maîtresse du projet ou à ajouter des éléments qui n'y figuraient pas.

8. Le secrétariat a été chargé de veiller à ce qu'il soit fait état des vues du Comité dans le libellé du programme de travail.

9. En conséquence, le présent rapport ne porte que sur les projets visés à l'alinéa 7 c) ci-dessus, c'est-à-dire ceux qui doivent être modifiés compte tenu des observations formulées par le Comité. Le rapport ne contiendra donc pas de résumé de l'ensemble du débat. Des comptes rendus analytiques ont été établis pour toutes les séances.

Politiques et programme de développement (projet 01-01)

10. Le Comité a accueilli avec satisfaction les propositions tendant à convoquer, pendant le second semestre de 1961, un groupe de travail sur le développement économique et social. Ce groupe de travail discuterait des problèmes économiques, sociaux et techniques liés aux politiques et aux programmes de développement et donnerait son avis sur l'orientation des travaux à venir.

On a suggéré, à ce propos, que le secrétariat devrait étudier les méthodes propres à contenir les pressions inflationnistes et les mesures susceptibles d'encourager l'épargne intérieure en vue du financement du développement économique.

Législation commerciale (projet 01-02)

11. La quasi-unanimité des représentants a estimé que ce projet, tel qu'il était libellé avait une portée trop limitée. On a estimé que plusieurs aspects du droit et de la législation qui n'étaient pas du domaine strict de la législation commerciale, présentaient dans l'immédiat une importance considérable. En conséquence, l'énoncé du projet a été romanié comme suit :

01-02 Aspects juridiques et législatifs du développement économique et social

Activités : Etudes du droit et de la législation des pays et territoires africains du point de vue du développement économique et social et assistance aux gouvernements, sur leur demande, en vue d'adapter cette législation aux nécessités d'une économie en expansion.

Aspects sociaux du développement économique (projet 01-015)

12. Le secrétariat a été prié de ne pas perdre de vue les questions suivantes dans la mise en oeuvre de ce projet :

- a) La nécessité d'études sur les migrations d'un pays à l'autre.
- b) L'importance que revêtent les communautés rurales, comme les communautés urbaines, du point de vue du développement économique.
- c) L'intérêt qui s'attache à étudier, dès que possible, les répercussions sociales de l'industrialisation pour éviter les difficultés d'ordre social et d'autres conséquences fâcheuses.

Banques de développement (projet 01-03)

13. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'une étude de l'organisation et du rôle des banques de développement présenterait un grand intérêt pour leurs gouvernements. Il a été suggéré que les pays qui possèdent déjà des banques de développement solidement établies fassent part aux autres membres de la Commission de l'expérience qu'ils ont acquise on la matière. Le Secrétaire exécutif a été prié d'envisager la possibilité de terminer le rapport préliminaire sur les banques de développement dans le courant de 1961. Les participants sont convenus que ce rapport devrait traiter tant des banques de développement régionales que des banques de développement nationales.

14. Besoins en matière d'éducation créés par les programmes de développement (projet 01-06)

Il a été suggéré que, pour cette étude, les pays soient choisis autant que possible suivant l'urgence de leurs besoins en matière de planification de l'enseignement; de plus, les fonctionnaires des pays choisis devraient être associés aux travaux de recherche afin de se familiariser avec les méthodes employées pour l'étude.

15. Développement communautaire et développement économique (projet 01-07)

Il a été généralement reconnu que le développement communautaire est un excellent moyen d'associer la population aux efforts du gouvernement pour développer l'économie, accroître la formation de capital et favoriser l'épargne intérieure. On a souligné la nécessité d'ajuster les charges fiscales pour assurer que l'exécution des projets résultant d'une action communautaire soit dûment poursuivie et pour éviter de décourager les efforts ultérieurs.

16. Cycle d'études sur les problèmes d'urbanisation (projet 01-10)

Il a été suggéré que les pays d'Afrique du Nord dans lesquels s'est rendue la Mission d'étude de l'urbanisation dans la région méditerranéenne soient inclus, eux aussi, dans les programmes d'assistance technique relatifs à l'urbanisation.

17. Commerce international (projets 02-01 et 02-03)

Le Comité a pris note des deux projets ajoutés au programme de travail par le Comité spécial chargé d'examiner les incidences des groupements économiques de l'Europe occidentale. Il a été suggéré que l'exposé du projet 02-01 a) relatif aux problèmes commerciaux de différentes régions d'Afrique, fait mention des études dans les domaines de l'industrie et des transports (projets 11-02, 11-05 et 12-01). Plusieurs représentants ont exprimé l'espoir que le secrétariat sera en mesure d'achever les études régionales dans un délai assez bref. Il a été constaté toutefois que l'échelonnement des divers projets et activités dans le domaine du commerce international dépendrait des décisions que la Commission prendrait à sa troisième session en ce qui concerne la Conférence sur le commerce de l'Afrique de l'Ouest qui a été proposée (E/CN.14/72, par. 167) et la note du Secrétaire exécutif sur la création éventuelle d'un Comité permanent du commerce et des questions connexes.

18. Statistiques (projets 04-01, 04-03 et 04-04)

On a fait observer qu'il était juste de mettre l'accent sur le développement des statistiques dans les pays d'Afrique plutôt que sur le rassemblement de statistiques par le secrétariat, qui devrait venir au second rang dans l'ordre de priorité au stade initial du programme. En outre, on a estimé que les réunions de statisticiens étaient un élément essentiel des activités du secrétariat dans le domaine statistique. A cet égard, la délégation de la Tunisie a confirmé l'offre de son gouvernement d'accueillir, à Tunis, la deuxième Conférence des statisticiens africains en juin 1961.

19. Planification industrielle (projet 11-01)

Il a été suggéré que, pour l'exécution de ce projet, le secrétariat tienne compte du fait que les différents pays ont des structures économiques et sociales différentes et peuvent adopter ~~des méthodes~~ différentes pour planifier leur développement.

20. Etude de certaines industries et étude des possibilités industrielles dans certains pays africains (projets 11-02 et 11-05)

Plusieurs représentants ont mentionné certaines industries qu'il conviendrait, à leur avis, d'étudier sans tarder. Il a été suggéré aussi que, lorsqu'on entreprendrait l'étude des possibilités d'écoulement des produits des industries manufacturières, on tienne compte aussi des marchés extérieurs au pays considéré.

Transports (projet 12-01)

21. Les représentants ont pris note des propositions du secrétariat (E/CN.14/94) tendant à organiser des groupes de travail et des groupes d'experts pour l'étude des problèmes de transport en Afrique orientale et en Afrique occidentale. La création d'un comité des transports a été également évoquée. Les représentants sont convenus que l'examen de cette question devrait être repris à la quatrième session de la Commission, compte tenu de l'expérience acquise au cours des travaux que le secrétariat consacrerait aux problèmes de transport sur le plan sous-régional.

Agriculture (projets 21-01, 21-02, 21-03, 22-02, 23-01 et 23-02)

22. La discussion a porté essentiellement sur la relation entre les tâches que le secrétariat devrait assumer en ce qui concerne l'agriculture et celles qui relèvent du domaine du programme de travail de la FAO. Le Secrétaire exécutif a souligné que la CEA se préoccupe essentiellement d'encourager le développement agricole en tant que facteur du développement économique général. Les aspects techniques de l'agriculture relèvent du programme de la FAO, mais le Secrétaire exécutif est en mesure de transmettre au Directeur général de cette organisation toute demande portant sur les questions techniques soulevées par la Commission. Le Secrétaire exécutif a rappelé que le projet de programme de travail a été établi en collaboration avec la FAO. Le Comité n'a adopté aucune suggestion précise qui affecte l'énoncé ou le contenu des projets proposés dans ce domaine, mais on a souligné la nécessité d'envisager ces travaux d'un point de vue pratique.

DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET ACTIVITES CONNEXES DANS LE DOMAINE SOCIAL
(Projets 31-01 à 31-09)

23. En ce qui concerne l'assistance directe aux gouvernements prévue au projet 31-01, des conseillers pourraient être détachés dans les pays pour des missions de durée variable. Le secrétariat a souligné que la tendance actuelle était de charger des consultants régionaux de donner des avis à un certain nombre de pays. On a estimé que des projets-pilotes supplémentaires concernant les possibilités d'application des techniques du développement communautaire aux zones urbaines (Projet 31-07) pourraient être lancés en Afrique du Nord et dans d'autres parties du continent, si les gouvernements le demandent et si l'on dispose de moyens suffisants. On a également préconisé l'augmentation du nombre des participants aux voyages d'étude qui seront organisés à l'intention de hauts fonctionnaires chargés de travaux de développement communautaire (Projet 31-09).

FORMATION PROFESSIONNELLE (Projets 41-01 à 41-05)

24. On a émis le vœu que les universités africaines accordent une plus large place dans leurs programmes d'études aux problèmes économiques auxquels les pays africains doivent faire face. A cet égard, il serait très utile de favoriser l'établissement d'une coopération étroite entre le corps professoral des universités africaines et le secrétariat. En outre, on a souligné que le meilleur moyen pour le Secrétariat de se familiariser avec les problèmes pratiques relatifs aux économies africaines serait d'entreprendre l'étude sur place de cas particuliers. Les jeunes économistes africains pourraient être associés à ces travaux de recherche et bénéficier ainsi d'une utile formation "en cours d'emploi". Enfin, on a fait observer qu'il fallait assurer la formation des statisticiens du niveau moyen par des stages organisés dans un milieu qui leur est familier, c'est-à-dire dans leur propre pays ou sous-région, de préférence à des stages organisés en un point central.

25. Conformément à une recommandation de la Conférence des recteurs des universités et autres établissements d'enseignement supérieur africains, qui s'est tenue à Khartoum en décembre 1960, on a proposé que le projet suivant soit ajouté au programme :

Projet 41-06 : Cours d'été pour étudiants en sciences économiques des universités africaines.

Références : Résolution 16 (II) de la CEA; recommandation de la Conférence de Khartoum et résolution 757 (XXX) du Conseil économique et social.

Activités : Cours d'été pour étudiants qui vont commencer leur dernière année à l'université.

L'objet de ces cours est de faire connaître les problèmes pratiques qui se posent dans les pays et territoires africains aux étudiants des universités qui pourraient, un an plus tard, occuper un poste officiel, dans les services économiques de leur pays. Il va sans dire qu'une coordination entre les activités de la CEA et celle de l'UNESCO dans ce domaine sera assurée.
